

**CONSEIL DES  
COMMISSAIRES  
DU  
22 MAI 2001**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

**CC-2001-194**

Ouverture de  
la session et  
constatation  
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 22 mai 2001, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

sont présents, présentes, outre la présidente,

**Les commissaires :**

Mme Jacqueline Asselin  
MM. Jean-Claude Basque  
Rino Beaulieu  
Mmes Sylvie Belzile  
Lise Blackburn  
M. Gilles Cardinal  
Mmes Sonia Desgagné  
Diane Durand  
Ruth Gagnon  
Diane Gauthier  
M. Michel Girard  
Mme Chrystiane Jean  
M. Charles Lavoie  
Mme Diane Perron  
M. Rémy Simard  
Mme Élane Tremblay

**Commissaires représentant des parents :**

Mme France Gagné (secondaire)  
M. Jean-Marc Girard (primaire)

**Sont également présents :**

M. Claude Dauphinais, directeur général  
M. Eudore Chouinard, directeur général adjoint  
M. Bertrand Tremblay, directeur général adjoint  
M. Michel Cloutier, secrétaire général

**Absences :**

Mmes Diane Tremblay  
Denise Hudon

---

Après un court moment de réflexion,

**Il est proposé par M. Michel Girard  
et résolu :**

Que l'ordre du jour de la présente session soit accepté, tenant compte de l'ajout du point suivant :

- Bibliothèque/Centre de formation professionnelle Laure-Conan
- ADOPTÉE**
- 

Par la suite,

**Il est proposé par M. Rémy Simard  
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 8 mai 2001.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2001-195**

Ordre du jour

**CC-2001-196**

Procès-verbal/  
séance du 8 mai  
2001

**CC-2001-197**  
Parole au public

La présidente invite les personnes présentes dans la salle à se prévaloir de leur droit de parole :

- Mme Pascale Bélanger, parent d'un enfant qui fréquente l'école St-Cœur-de-Marie, s'adresse aux membres du Conseil des commissaires pour réagir à la décision de la Commission scolaire quant à l'organisation scolaire 2001-2002 de cette école. Sa réaction touche plus précisément la fermeture d'une classe de première année. Elle explique qu'il y a possibilité de garder les trois groupes de première année à l'école St-Cœur-de-Marie puisque l'école a été reconnue comme milieu défavorisé et qu'ainsi elle profite de nouveaux ratios. Elle trouve inacceptable que presque l'équivalent d'un groupe soit transféré dans une autre école, alors que les enfants pourraient bénéficier d'un ratio plus bas au regard du nombre d'élèves par groupe. Elle considère alors que les enfants sont perdants. Par ailleurs, Mme Bélanger mentionne que le Conseil d'établissement de l'école appuie les démarches entreprises pour conserver sa classe de 3<sup>e</sup> année et aussi qu'il adhère à l'ouverture d'une maternelle 4 ans.

Mme la Présidente informe que les ratios ont changé, une fois la planification de la clientèle complétée et qu'à cette période-ci de l'année, il est très difficile de revoir cette organisation. Elle précise que lorsqu'il y a dépassement d'élèves, la Commission scolaire se voit dans l'obligation de transférer des élèves malgré les bassins. Elle assure Mme Bélanger que les élèves qui fréquenteront l'école De la Pulperie seront très bien accueillis et recevront des services de qualité.

- M. Christian Joncas, parent d'un enfant de l'école Vanier, intervient auprès du Conseil afin d'obtenir des explications quant à la décision de la Commission d'ouvrir un deuxième groupe de 1<sup>re</sup> année à l'école La Carrière alors qu'il y a 35 inscriptions pour la prochaine année scolaire, et de fermer le 2<sup>e</sup> groupe de 1<sup>re</sup> année à l'école Vanier, alors qu'on y retrouve 38 inscriptions. Il mentionne que lui-même, ainsi qu'un groupe d'autres parents ne sont pas d'accord avec un tel choix et qu'ils entendent bien poursuivre leurs démarches pour faire changer cette décision.

- Mme Lise Lapointe, présidente du Syndicat de l'enseignement du Saguenay, s'adresse aux membres du Conseil pour leur signifier, dans un premier temps, que le Syndicat appuie les revendications des deux groupes de parents qui ont fait une intervention précédemment. Dans un deuxième temps, Mme Lapointe souhaite adresser deux demandes au Conseil des commissaires : le statu quo quant à l'étalement de l'entrée progressive sur dix jours à l'éducation préscolaire et l'ajout d'une période supplémentaire en arts au préscolaire. Elle invite M. François Duperré, conseiller syndical, à présenter ces deux demandes. Ce dernier explique brièvement les motifs invoqués à l'appui des deux demandes syndicales. M. Duperré fait également état d'une documentation remise aux membres du Conseil concernant l'entrée progressive au préscolaire, soit, un feuillet préparé par le SES et daté d'avril 2001, ainsi que deux documents intitulés «L'entrée progressive à la maternelle 4 ans et 5 ans, septembre 1999, compte rendu du sondage adressé aux parents AÉPQ (région 02)» et «Une entrée progressive à la maternelle, avril 2001».

Pour conclure, Mme Lise Lapointe dépose au Conseil environ 400 feuillets signés pour la plupart, par des parents qui auront des enfants à la maternelle en septembre prochain, dans lesquels ils demandent de reconnaître la pertinence de l'entrée progressive à l'éducation préscolaire ainsi que le bien-fondé de son étalement sur dix jours.

Mme la Présidente mentionne qu'elle reçoit la demande du Syndicat et que celle-ci sera analysée dans les meilleurs délais.

---

Par la suite, après étude et discussion,

**Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin  
et résolu :**

Que soit accepté le projet de calendrier scolaire 2001-2002 pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire, tel que préparé par la direction des services éducatifs «jeunes», lequel calendrier comporte les principaux éléments suivants :

**CC-2001-198**  
Calendrier scolaire/jeunes suite...

- ✓ 182 jours de classe répartis en 4 étapes
- ✓ une semaine de relâche, du 4 au 8 mars 2002
- ✓ l'entrée du personnel enseignant, du 22 au 24 août 2001
- ✓ la fin des cours le 21 juin 2002

**ADOPTÉE**

**CC-2000-199**  
Calendrier scolaire/formation générale adulte

**Il est proposé par Mme Sonia Desgagné et résolu :**

Que soit accepté le projet de calendrier scolaire 2001-2002 de la formation générale «adulte», tel que préparé par la direction des services éducatifs «adultes», lequel calendrier peut se résumer ainsi :

- ✓ 11 congés fixes
- ✓ 4 congés mobiles
- ✓ 1 semaine de relâche (du 4 au 8 mars 2002)
- ✓ 2 journées d'évaluation et de planification ou de classe
- ✓ 3 journées pédagogiques fixes
- ✓ 10 journées pédagogiques mobiles

**ADOPTÉE**

**CC-2001-200**  
Calendrier scolaire/F.P. «jeunes» et «adultes»

**Il est proposé par Mme Diane Gauthier et résolu :**

Que soit accepté le projet de calendrier scolaire 2001-2002 de la formation professionnelle, tel que déposé et préparé par la direction des services éducatifs «adultes», et qui laisse voir notamment les éléments suivants :

- ✓ 11 congés fixes
- ✓ 4 congés mobiles
- ✓ 2 journées pédagogiques fixes
- ✓ 13 journées pédagogiques mobiles

**ADOPTÉE**

Par la suite,

**CONSIDÉRANT** l'article 233 de la Loi sur l'instruction publique ;

**CC-2001-201**  
Règles pour le passage du 1<sup>er</sup> cycle au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire

**Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :**

Que soient acceptées les règles pour le passage du 1<sup>er</sup> cycle au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, telles que déposées et présentées par la direction des services éducatifs «jeunes», en un document daté de mars 2001.

**ADOPTÉE**

Après une brève présentation par le directeur du service des ressources financières, M. Michel Simard, et après échanges et discussion,

**CC-2001-202**  
Entente de services bancaires

**ATTENDU** la décision prise par le Conseil provisoire de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 9 mars 1998 de retenir la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi à la suite d'un appel d'offres pour les services bancaires jusqu'au 30 juin 2001.

**ATTENDU** la recommandation unanime du comité de service des ressources financières en date du 18 mars 2001, de reconduire l'entente avec la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi pour une période additionnelle de deux ans, tenant compte des considérations suivantes :

➤ L'entière satisfaction des services rendus par la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi autant au centre administratif qu'aux unités administratives ;

➤ La durée relativement courte de trois années tenant compte des nombreuses implications administratives et informatiques de

**CC-2001-202**  
Entente de services bancaires suite...

l'institution bancaire au centre administratif, aux centres de services et aux établissements ;

➤ Le marché actuel des comptes publics plus ou moins favorable puisque l'ensemble des institutions financières sont engagées dans un processus de rationalisation ;

➤ L'entente actuelle avec la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi encore très avantageuse ;

➤ L'intérêt de la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi à reconduire l'entente actuelle aux mêmes conditions.

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile et résolu :**

**DE** reconduire, aux mêmes conditions, l'entente avec la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi pour une période additionnelle de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2003, et de mandater le directeur du service des ressources financières, M. Michel Simard, et le directeur général, M. Claude Dauphinais, pour signer cette entente de reconduction avec la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi.

**ADOPTÉE**

**CC-2001-203**  
Modification/plan d'effectifs soutien

**ATTENDU** l'adoption du plan d'effectifs 2001-2002 du personnel de soutien par le Conseil des commissaires lors de la session du 8 mai 2001 ;

**ATTENDU** que selon les termes de la résolution CC-2001-188, le plan d'effectifs du personnel de soutien demeure ouvert en vue d'éventuelles modifications ;

**ATTENDU** l'intérêt de réduire, autant que faire se peut, les impacts des mouvements de personnel ;

**Il est proposé par Mme Diane Perron et résolu :**

D'amender la résolution CC-2001-188 de la manière suivante :

D'abolir les postes partiels vacants en conciergerie suivants :

École Ste-Bernadette	25 heures/semaine
École St-Louis	25 heures/semaine
École Le Roseau	25 heures/semaine
École St-Joseph	19,38 heures/semaine

De créer les postes de conciergerie suivants :

Écoles St-Joseph/St-Gabriel	38,75 heures/semaine
Écoles St-Louis/Ste-Bernadette	35 heures/semaine
Écoles Le Roseau/Ste-Bernadette	35 heures/semaine

**ADOPTÉE**

**CC-2001-204**  
Projet de réactions aux règles budgétaires 2001-2002

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par Mme Éline Tremblay et résolu :**

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit «Ascenseurs Cloutier Itée», le contrat «d'inspection et d'entretien des ascenseurs», le tout selon le tableau comparatif préparé par le service des ressources matérielles, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit du 23 mai 2001 au 22 mai 2003.

**ADOPTÉE**

**CC-2001-205**  
Demande de servitude/Ville de Laterrière

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par Mme Ruth Gagnon et résolu :**

D'octroyer à la Ville de Laterrière, une servitude sur le terrain de l'école Des Jolis-Prés, afin de permettre l'établissement d'un développement domiciliaire réparti en trois ou quatre phases, dont une première d'environ douze unités, et

D'autoriser la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Claude Dauphinais, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, l'acte notarié à cet effet.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2001-206**  
Octroi/contrat de réparation/poly. Fréchette

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :**

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Projectam inc., le contrat d'aménagement de locaux de classes et de locaux de services à la polyvalente Fréchette, et ce, pour un coût global de 224 950\$.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2001-207**  
Assurance responsabilité civile

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par M. Charles Lavoie et résolu :**

De renouveler le contrat d'assurances générales de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2001-2002, avec la firme Aon Parizeau inc., le tout pour un montant de 33 608\$ (taxes non incluses).

**ADOPTÉE**

---

**CC-2001-208**  
Amendement/ services éducatifs dispensés/École Médéric-Gravel

Après les explications fournies par le directeur général adjoint, services éducatifs «jeunes», M. Eudore Chouinard,

**Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :**

D'amender la résolution CC-2001-119 de manière à ce que les services éducatifs dispensés en 2001-2002 à l'école Médéric-Gravel tiennent compte de l'ajout de services d'enseignement au secondaire : classes adaptées.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2001-209**  
Ajournement

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean et résolu :**

Que la présente session soit ajournée au mardi 29 mai 2001, à 19h30.